

11 février 2025

Publication de l'[enquête \(article 58-2 de la loi LOLF\) : Missions, financement et contrôle par l'État des associations intervenant au titre de la politique d'immigration et d'intégration](#). Communication de la Cour des comptes faite auprès de la commission des finances du Sénat le 11 février 2025.

Information de l'association Coallia : enquête de la Cour des comptes, des précisions nécessaires

Régulièrement, certains relais d'opinion font mention ostensiblement de Coallia afin de remettre en cause le bien-fondé de son action historique auprès des plus vulnérables de notre société. Autant nous pouvons rejoindre les principales conclusions de la Cour de comptes dans son enquête*, autant l'instrumentalisation qui est parfois faite nous semble caractériser un manque d'information et/ou servir un propos idéologique éloigné de la réalité.

Comme précisé par la Cour de comptes : la compétence en matière d'accueil, d'hébergement, d'intégration des étrangers relève de l'État. La direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur est chargée du pilotage de cette politique. Pour réaliser ses missions, elle s'appuie principalement sur un établissement public administratif placé sous sa tutelle, l'office français d'immigration et d'intégration (Ofii). Cependant, ce sont des prestataires extérieurs, majoritairement sous statut associatif, financés par la DGEF ou par l'Ofii qui interviennent en pratique pour l'hébergement et l'accompagnement social des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Coallia s'attache particulièrement au sujet de l'asile au sein de la question migratoire.

L'Association accueille les demandeurs d'asile et intègre les réfugiés. L'Association assure, bel et bien, ces missions dans les territoires. Les subventions d'exploitation évoquées dans l'enquête* de la Cour des comptes et confiées à l'Association font suite à des cahiers des charges spécifiques et des appels à projet émanant des autorités de contrôle et de tarification. Dans un environnement concurrentiel (associatif mais aussi non associatif), Coallia est ce que l'on peut qualifier d'opérateur de politiques publiques, soumis à de multiples et différents contrôles. Bien entendu, nous considérons ces contrôles légitimes et nécessaires dans la mesure où il s'agit de financements publics qui plus est importants. S'ajoutent à ces contrôles externes toute une palette de contrôles internes chez Coallia.

Des évolutions de coûts très modérées et justifiées pour l'Association.

Précisons que les dépenses qui sont qualifiées comme étant en hausse par l'enquête* sont liées à plusieurs facteurs cumulatifs : à la progression du flux des publics, à l'évolution des demandes publiques, à l'augmentation du coût de la vie et à l'inflation. Remarquons que Coallia ne gère pas de dispositifs où les augmentations sont les plus significatives, notamment les actions au sein de Centres de rétention administrative (CRA).

Engagée dans les territoires, Coallia œuvre à la plus grande transparence dans le cadre de ses activités et s'inscrit en partenariat constant avec les autorités de contrôle et de tarification, afin de pouvoir agir auprès des plus vulnérables.



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

contact-presse@coallia.org

Coallia, association aux côtés de l'autre pour l'accueillir, l'héberger, le loger, l'accompagner et le soigner.

Depuis 1962 nos interventions font la fierté des 5 000 professionnels qui œuvrent, chaque jour, dans sept champs d'activité auprès de 100 000 personnes : Asile et intégration, Logement accompagné, Mise à l'abri, urgence et insertion, Grand âge et autonomie, Handicaps et inclusion, Protection de l'enfance et Accompagnements sociaux.

Avec plus de 900 dispositifs (établissements et services), Coallia est un acteur majeur des projets sociaux de l'État et des collectivités territoriales en métropole et en Outre-mer. Nous les remercions de leur confiance renouvelée.

Notre métier c'est de faire face. Même si ce n'est pas toujours facile, c'est un réel privilège de nous y employer auprès des plus vulnérables de notre société : travailleurs migrants, demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs non accompagnés, personnes fragilisées par l'absence d'emploi ou de logement ou encore celles en situation de dépendance et de handicap.

La fraternité, l'hospitalité et la proximité sont les valeurs qui nous animent et le nom Coallia exprime notre approche collective de l'action. Alors, plus que jamais, soyons coalliés pour la dignité des plus vulnérables.